

20 janvier 2021

Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 mars 2008 de M^{mes} Maria Casares et Marie-France Spielmann: «Renouvelons le crédit de 300 000 francs permettant de venir en aide à de jeunes requérants en formation».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter au Conseil municipal un projet d'arrêté dotant la commission de préavis d'attribution du fonds pour jeunes requérants en formation d'un nouveau crédit de 300 000 francs.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion a été déposée au Conseil municipal en 2008. C'est en 2010 que la commission de la cohésion sociale a remis son rapport et que la plénière validait cette proposition.

Pour rappel, en 1998, le Conseil municipal votait un crédit extraordinaire de 300 000 francs afin de soutenir les jeunes requérant-e-s restant à Genève et n'étant plus au bénéfice de l'assistance publique.

Le 11 octobre 2000, le Conseil municipal acceptait la motion M-108 «Modification de l'arrêté 372 du 19 mai 1998 – Soyons justes aujourd'hui... pas dans 50 ans!» qui demandait une nouvelle affectation du crédit avec pour objectif de soutenir des jeunes réfugié-e-s dans le but qu'ils et elles puissent terminer leur formation scolaire ou professionnelle à Genève, ainsi que pour d'autres dont le but était de quitter la Suisse avec un projet de réinsertion.

Le 12 octobre 2010, le Conseil municipal approuvait la motion M-786 intitulée «Renouvelons le crédit de 300 000 francs permettant de venir en aide à de jeunes requérants en formation». Toutefois, aucune proposition concrète n'a finalement abouti.

Aujourd'hui, le contexte dans lequel nous nous trouvons a fortement évolué. Les discussions sur la répartition des tâches – et du financement de celles-ci – entre les communes et le Canton vont bon train. Dans cette lignée, le 17 septembre 2020, le Conseil d'Etat présentait son projet de loi sur l'écrtage. Ce projet prévoit «la participation des communes à la facture sociale», à hauteur de 44 millions de francs en 2021 et jusqu'à 90 millions de francs en 2024, sans pour autant leur transférer de nouvelles compétences.

Ainsi, même si la thématique est particulièrement importante, l'accueil, la formation, l'insertion et le suivi des jeunes requérant-e-s sont des prérogatives

exclusivement fédérales et cantonales. Les villes sont bien souvent, et il faut le souligner, les derniers remparts contre les politiques d'austérité décidées aux niveaux supérieurs du système politique suisse. La Ville de Genève est proactive sur de nombreuses thématiques pour pallier les effets négatifs induits par cette réalité. Néanmoins, elle ne peut pas l'être sur l'ensemble des prestations, et ce particulièrement lorsque les responsabilités sont clairement établies.

Dès lors, et ce d'autant plus que nous sommes en pleine négociation avec le Canton quant à la répartition des tâches, la Ville n'entend pas s'engager à nouveau sur une thématique relevant, à l'heure actuelle, de la seule compétence du Canton de Genève et de la Confédération.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:

Christina Kitsos